

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Band: 38 (1974)
Heft: 149-152

Artikel: Nouvelles remarques sur la catégorie du neutre en roumain : la situation du pronom
Autor: Rosetti, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399587>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES REMARQUES SUR LA CATÉGORIE DU NEUTRE EN ROUMAIN : LA SITUATION DU PRONOM

Dans nos études précédentes nous avons expliqué la création du neutre, en roumain, réservé aux inanimés, par opposition au masculin et au féminin, du genre animé.

Cependant, pour ceux qui considèrent que le genre exprime le sexe, le roumain possède seulement deux genres, le masculin et le féminin, et un ambigène ou hétérogène, ni masculin, ni féminin, qui emploie la désinence des substantifs masculins, au singulier (*scaun* « chaise »), et des féminins, au pluriel (*scaune* « chaises »).

Mais il faut dire que cette manière de voir ne fait pas avancer notre connaissance, car elle formule des considérations tout extérieures, en appliquant une étiquette à des faits qu'elle refuse d'analyser.

En effet, le problème est autrement complexe et profond, comme nous avons essayé de le montrer dans nos précédents exposés.

Le départ des faits est marqué par la constatation que le roumain classe les noms en animés et inanimés et qu'il n'y a pas d'animés, en roumain, qui soient du neutre.

Ceci dit, il convient de compléter notre exposé par des considérations sur la situation du pronom.

Dans des exemples comme : *cartea pe care am citit-o* (« le livre que j'ai lu »), *am adus-o și pe a vecinului* (« j'ai apporté aussi [le livre] du voisin »), *pe*, avec un pronom, se rapporte à des inanimés, ce qui contredirait notre enseignement relatif à l'emploi de la prép. *þ(r)e*, marque du genre personnel, donc animé, en roumain.

Il est aisé d'écarter cette objection, car le pronom fait partie des sémantèmes abstraits, qui servent à indiquer seulement l'objet et non à le signifier. Le rôle du pronom est donc purement fonctionnel, tandis que le genre

grammatical des noms est fondé sur la tendance de la langue d'établir un lien entre forme et substance ¹.

La différence entre ces deux catégories grammaticales, nom et pronom, est donc fondamentale : la classification des noms en genres est sémantique. « Le genre grammatical exprime la forme pure », disions-nous dans notre précédent exposé. « Mais la catégorie du genre est liée à la substance sémantique des morphèmes, et les faits sémantiques sont des faits d'appréciation, donc subjectifs ². »

Il résulte, par conséquent, de nos considérations, que le genre du pronom est indépendant de celui du nom (en anglais le pronom a trois genres : masculin, féminin et non-animé (*it*), tandis que le nom a un seul genre grammatical. L'espagnol a deux genres grammaticaux, tandis que le pronom en a trois).

*
* *

La nature abstraite du pronom est donc parfaitement établie.

Bucarest.

A. ROSETTI.

1. V. les exposés de Louis Hjelmslev, *Principes de grammaire générale*, Copenhague, 1928, p. 331-340 et *La nature du pronom*, dans *Essais linguistiques*, Paris, 1971, p. 201-207. Cf. aussi John Lyons, *Linguistique générale*, tr. fr., Paris, 1970, p. 219-222.

2. V. notre exposé *Sur le neutre en roumain*, dans notre recueil *Études linguistiques*, The Hague, Paris, 1973, p. 59-71.